

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Mercredi 14 juin 2023 à 15 heures

Grande Salle – Lucens

ORDRE DU JOUR :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la séance ordinaire 2022
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. Modification des Statuts
(Diminution de la cotisation des employeurs en contrepartie de la suppression de l'invalidité temporaire)
7. Présentation des principales adaptations réglementaires prévues au 1er janvier 2024
(Réforme AVS 21, adaptation du compte individuel de préfinancement, traitement des rachats en cas de décès et autres adaptations)
8. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32, lettre e) des Statuts)

Les documents relatifs aux points 2 - 7 de l'ordre du jour sont disponibles sur www.cipvd.ch/délégués

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée